



17, rue Saint-Hippolyte – 75013 – Paris

LICENCE 2

CONVOCATION AUX EXAMENS DE SEPTEMBRE 2017

AVIS FAISANT OFFICE DE CONVOCATION

Ne peuvent se présenter aux examens
que les étudiants ayant effectué leur inscription pédagogique au CAVEJ

Les épreuves se dérouleront au Centre René Cassin – Métro : Glacière ou les Gobelins

Il n'y a pas d'inscription particulière pour se présenter aux examens.

Il n'y aura pas de convocation envoyée à l'étudiant.

Aucune session de remplacement n'est possible pour les étudiants en double cursus.

Rappel du règlement :

- Toute note égale ou supérieure à la moyenne est conservée pour la session suivante.
- Toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la première session restent acquises.
- Toutes les notes de la première session inférieures à la moyenne d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé doivent être repassées.
- La défaillance à une épreuve empêche l'obtention de l'unité d'enseignement à laquelle elle appartient. Mais la défaillance à une épreuve n'empêche pas de la repasser à la session suivante.
- Les étudiants boursiers doivent se présenter à l'ensemble des épreuves (délestage, session 1 et session 2), tant que l'année n'a pas été validée.

IL EST IMPERATIF DE VOUS PRESENTER 30 MINUTES AVANT LE DEBUT DE CHAQUE EPREUVE ECRITE.

Bien prendre connaissance des informations indiquées ci-dessous :

- Présentez-vous avec votre carte d'étudiant(e) universitaire.
- Dès l'épreuve commencée, les sorties sont autorisées après 30 minutes pour les épreuves d'1 heure, et après 1 heure pour les épreuves de 3 heures.
- Tout étudiant rentré dans l'amphi et dont le nom a été identifié ne pourra ressortir dans l'immédiat.
- Les étudiants n'utiliseront que le papier fourni lors de l'épreuve.
- Les étudiants sont priés d'éteindre leur portable et de le mettre dans leur cartable laissé dans l'allée de l'amphi.

Les étudiants doivent indiquer lisiblement sur la copie, dans la partie réservée à cet effet, leur nom et prénom et indiquer leur université de rattachement administrative ainsi que leur numéro d'étudiant.

A la fin de chaque épreuve, l'étudiant doit rendre sa copie après avoir collé le coin relatif à son nom (afin de rendre la copie anonyme), et il doit signer la liste d'émargement.

TIERS TEMPS

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un tiers temps auxquels il est demandé de se faire connaître jusqu'au vendredi 10 juillet 2017 au secrétariat de la licence 2 par mail : cavdeug2@univ-paris1.fr en précisant les matières qu'ils souhaitent présenter à l'écrit et à l'oral.

ECRITS DES SEMESTRES 3 ET 4

REPARTITION DES AMPHIS :
Amphi I de la lettre A à K -Amphi II de la lettre L à Z

SEMESTRE 3

Droit administratif	Lundi 04 septembre	09h30 à 12h30	Amphi I et II
Droit civil	Lundi 04 septembre	14h30 à 17h30	Amphi I et II
Histoire des idées politiques	Mardi 05 septembre	14h00 à 15h00	Amphi I et II
Droit pénal	Mardi 05 septembre	16h00 à 17h00	Amphi I et II

SEMESTRE 4

Droit administratif	Mardi 05 septembre	09h30 à 12h30	Amphi I et II
Droit des affaires	Mardi 05 septembre	18h00 à 19h00	Amphi I et II
Droit civil	Mercredi 06 septembre	09h30 à 12h30	Amphi I et II
Droit fiscal	Mercredi 06 septembre	14h00 à 15h00	Amphi I et II
Procédure pénale	Mercredi 06 septembre	16h00 à 17h00	Amphi I et II

DOCUMENTS AUTORISES : Droit civil : code civil Dalloz ou Litec non annoté. Ne sont pas autorisés le code Dalloz Expert ou le Mégacode Dalloz
Procédure pénale : code de procédure pénale non annoté
Droit pénal : code pénal non annoté
Autres matières : aucun code

Les oraux de L2 auront lieu le vendredi 08 septembre 2017 et du mardi 12 septembre 2017 au vendredi 15 septembre 2017.

Les jurys d'oraux vous seront communiqués fin juin.

Le secrétariat de L2